

Vie privée : Facebook réactive en partie la reconnaissance faciale en Europe

(Update 03/09/14 à 15H29 : Facebook assure que la technologie de reconnaissance faciale n'est nullement réactivée en Europe. Plus de précisions dans un [deuxième article](#) publié à 19h30)

Le 21 septembre 2012, **Facebook** avait fait amende honorable en « acceptant de suspendre » son outil de reconnaissance faciale dans les pays de l'Union européenne.

Une intention louable, mais peu durable, comme l'a constaté [TechCrunch](#) : les utilisateurs européens du réseau social peuvent à nouveau utiliser les suggestions de tags pour les photos d'amis inscrits sur le réseau aux Etats-Unis, à condition que ces derniers aient activé la fonctionnalité dans leur profil.

Pour mémoire, le "tag suggest", adossé à un algorithme de reconnaissance faciale, consiste à suggérer les noms de vos amis présents sur des photos que vous avez téléchargées sur le réseau social. La fonction de reconnaissance faciale est en partie basée sur la technologie héritée de Face.com, une start-up israélienne acquise par Facebook en 2012.

A l'époque de la suspension (également effective aux Etats-Unis, avant une réactivation début 2013), les organismes en charge de la protection des données personnelles de plusieurs pays de l'UE (Allemagne, Norvège et Autriche en particulier) avaient pointé du doigt l'archivage des données en vue d'une réutilisation a posteriori.

Le numéro un des réseaux sociaux avait alors obtempéré en s'alignant sur les exigences européennes en matière d'utilisation de données à caractère privé. La DPC (*Data Protection Commissioner*, la CNIL irlandaise), chargée du dossier, avait alors émis un satisfecit suite aux mesures prises par Facebook.

Mais Facebook n'avait pas pour autant renoncé à la reconnaissance faciale pour les utilisateurs européens : « *Cela vaut la peine de rappeler qu'une fois que nous aurons convenu d'une approche sur la meilleure façon d'informer et de sensibiliser les utilisateurs avec la DPC, nous espérons ramener cet outil utile.* »

C'est donc un premier pas timide vers le rétablissement de tout ou partie de cette fonctionnalité basée sur la reconnaissance faciale.

Reste à voir comment réagiront les instances européennes de régulation des données privées. Les utilisateurs américains de Facebook pourraient également se montrer courroucés suite à un tel écart de conduite, le fossé se creusant encore un peu plus entre utilisateurs américains et européens pour ce qui est de la confidentialité des données à caractère privé.

—— **A voir aussi** ——

[Quiz ITespresso.fr : savez-vous où sont basés les géants du secteur high-tech ?](#)

Crédit illustration : Daniel M. Nagy – Shutterstock.com